Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260901-D2026_071-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE RENAC – Ille-et-Vilaine

Séance du Conseil Municipal du 1er septembre 2026

Date de convocation et affichage : le 25 août 2026

Membres du Conseil municipal			
Afférents	Présents	Pouvoirs	Votants
15	14	1	15

Votes		
Pour	*Contre*	*Abstention*
15	*0*	*0*

L'an deux mille vingt-six, le 1er juillet 2026 à 19 h, les membres du Conseil municipal de la commune de RENAC, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. Arnaud Brindejonc, Maire de Renac. La séance a été publique.

Présents : M. Arnaud **Brindejonc**- Mme Soizic **Strouble**- M. André **Chevalier**- Mme **Morisseau** Sylvie- M. Alexandre **Moison** - Mme Gwénaëlle **Etrillard** - M. Nicolas **Renac** - M. Guillaume **Chevalier** – M. Damien **Aubry** – **Mme Ollivier** Monique - Mme Stéphanie **Thomas** – M. Damien **Guillas** - Mme Sylvaine **Bonno** - M. **Belaud** Jean-Noël

Absente excusée : Mme Ludivine **Perigué**

Pouvoir : Mme Ludivine **Périgué** à Mme Stéphanie **Thomas**

Secrétaire de séance : M. André Chevalier

D2026-071 création d'une commission municipale dédiée au projet de restructuration du Complexe sportif

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux la création de commissions extra-municipales consultatives, composées à la fois d'élus et de personnes extérieures au Conseil municipal.
Vu le règlement du Conseil municipal, notamment chapitre II - Article 5

M. le Maire propose de créer une commission communale dédiée à la réflexion sur un sujet d'intérêt local appelé projet de restructuration du complexe sportif.

Monsieur le Maire propose que la commission soit composée de 6 membres du Conseil municipal et de 4 à 6 membres extérieurs au Conseil municipal comme suit :

Article 1 : Création

Il est décidé la création d'une commission extra-municipale dénommée : « Commission Extra-municipale dédiée au projet de *restructuration du complexe sportif »*

Article 2 : Missions

Cette commission est une instance de réflexion et d'avis purement consultative.
Elle a pour missions :
⇨De faire remonter les attentes et les besoins des usagers du territoire dans l'intérêt communal ;
⇨D'émettre des avis sur les projets de la commune relevant du champ d'action de ladite commission.
⇨De formuler des propositions concrètes au Conseil Municipal.

Article 3 : Composition

La commission est présidée de droit par le Maire. Elle est composée de 10 à 12 membres, répartis de la manière suivante :

- **Collège des Élus :** 6 conseillers municipaux.
- **Collège des Citoyens :** 4 à 6 administrés retenus sur volontariat.

Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 035-213502370-20260901-D2026_071-DE

Un tirage au sort pourra être effectué dans le collège citoyen dans le cas où le nombre de volontaires serait supérieur à 6.

La liste nominative des membres de chaque collège fera l'objet d'un arrêté municipal ultérieur.

Article 4 : Fonctionnement

La commission se réunit autant de fois que nécessaire sur convocation de son président.
Ses travaux, analyses et préconisations feront l'objet de comptes-rendus qui seront systématiquement communiqués aux membres du Conseil municipal.
Les fonctions de membre au sein de cette instance sont exercées à titre bénévole et gratuit.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE de :**

⇨ Créer la commission extra-municipale dédiée au projet de restructuration du complexe sportif comme indiqué ci-dessus

⇨ Rédiger le règlement des commissions extra-communales ci-annexé

⇨ Autoriser Le Maire à signer tout document en lien avec cette affaire

Fait et délibéré en séance le 1er septembre 2026

Le Maire,
Arnaud Brindejonc

MAIRIE DE RENAC 35560

Le secrétaire de séance
André Chevalier